

# SNES

## AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 342 - JUILLET 2012



## ***Loi d'orientation, plan d'urgence : au milieu du gué !***

### **CA académique élargie aux S1**

Vendredi 31 août à 14 heures - Bourse du Travail - Marseille

### **Edito**

**E**n octobre 2011, en votant majoritairement pour les listes SNES et FSU, vous avez rappelé le consensus qui existe dans le second degré : nos professions sont porteuses d'une conception ambitieuse du second degré, un second degré unifié permettant à tous nos élèves, malgré les difficultés, d'envisager leurs études secondaires dans un cursus cohérent, allant du collège aux séries diversifiées des trois voies du lycée.

Fort de ce consensus, nous sommes parvenus à convaincre qu'il fallait rompre avec le dogme du non-remplacement d'un professeur sur deux, qu'il fallait rebâtir une formation professionnelle en alternance lors de l'année de stage, qu'il fallait renoncer à la réforme de l'évaluation, qu'il fallait faire de l'éducation une priorité pour la Nation.

Mais notre projet, bien que partagé par les familles, conscientes des enjeux de scolarisation pour leurs enfants, a un coût. Il implique que l'on fasse les efforts nécessaires pour répondre de façon précoce, dès l'école primaire, aux difficultés de scolarisation que rencontrent les élèves issus des milieux populaires, que l'on fasse évoluer les programmes et les dispositifs d'enseignement pour qu'ils répondent aux besoins des nouvelles générations, que l'on améliore et étoffe la formation des professeurs, que l'on dote chacun des outils nécessaires à la vie dans la société moderne : compétences intellectuelles, démarches raisonnées, pratiques sociales, capital culturel, savoirs émancipateurs.

Alors que, dans les faits, 9 jeunes sur 10 sont toujours scolarisés

à 18 ans, tout projet scolaire progressiste se devrait de penser le parcours des élèves de la maternelle aux formations post-bac. L'heure n'est-elle pas venue de mettre le droit en accord avec le fait en prolongeant la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ? Une telle mesure mettrait l'Etat devant ses responsabilités pour traiter réellement les situations d'échec au lieu d'évacuer années après années 150 000 jeunes qui sortent sans qualification du système éducatif, dans l'indifférence de tous.

Investir dans l'éducation, c'est prendre les mesures nécessaires pour que nos carrières redeviennent attractives, c'est relancer le recrutement, c'est inscrire les générations futures dans une nouvelle dynamique de démocratisation en s'attaquant de façon volontariste au noyau dur de l'échec scolaire et en élevant le niveau de qualification de tous. Bien plus que toutes les mesures d'austérité que l'on continue à nous imposer, ce sont ces décisions qui permettront à notre pays de sortir de la crise économique et sociale qu'il traverse.

C'est avec ces convictions que nous participerons au cours de l'été aux discussions autour de la nouvelle loi d'orientation. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour que chacun puisse se faire entendre dans le cadre des Etats Généraux du second degré que nous organiserons au premier trimestre.

Bonnes vacances, bien méritées !

**Laurent Tramoni**



### Vie syndicale Le secrétariat académique 2012/2014

La CA académique issue des élections internes de mai 2012 a été installée le 22 juin 2012 (tous les résultats électoraux dans le journal de rentrée). Elle a procédé à l'élection du secrétariat académique.

Il sera composé de **Laurent Tramoni**, secrétaire académique, et de **Stéphane Rio**, **Julien Weisz**, **Caroline Chevé** et **Michèle Garnier-Potoudis**, secrétaires adjoints.

**Hélène Baldizzone** a été élue Trésorière académique.

### Tâches de jury et heures supplémentaires Recours du SNES

Le SNES a décidé d'entreprendre un recours contre l'arrêté du 13 avril 2012 qui prévoit la suspension du paiement des HSA lors de la convocation pour jurys d'examens et de concours.

L'HSA est un forfait annuel dont le paiement ne peut être suspendu qu'en cas d'absence individuelle et certainement pas quand l'agent répond à un ordre de mission.

N'hésitez pas à nous contacter.

### Retraite à 60 ans : pour qui ? Comment ?

Rendez-vous sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) pour tout comprendre du décret sur les carrières longues.

## Projet numérique dans l'académie d'Aix Marseille Entre évaluation et manque de moyens

Le BA spécial numérique du 4 juin 2012 fait le point sur la mise en œuvre du projet numérique de l'académie et expose les modalités d'extension à tous les départements et à tous les établissements.

Si certains des objectifs fixés sont louables, tels que la formation des personnels enseignants dans un cadre disciplinaire, l'utilisation des TICE comme outil motivant auprès des élèves en difficulté ou encore la mise à disposition de ressources numériques par le biais des portails pédagogiques, d'autres, tels que la validation du B2I, du Livret de compétence ou le remplissage du cahier de texte, s'inscrivent dans une logique d'évaluation que le SNES dénonce et sont présentés comme des critères mesurant la pratique des TICE par les enseignants. Ces tâches d'ordre administratif ne sont pas révélatrices d'un usage des TICE dans la pratique pédagogique !

Du point de vue des moyens alloués, les points Ac@r se voient confier de grandes responsabilités alors qu'ils subissent des restructurations et que les décharges diminuent. Par ailleurs, l'académie laisse aux chefs d'établissements l'appréciation des modes et du montant des financements de la charge de COTICE.

Le SNES revendique une formation pour le numérique qui ne soit pas propre à chaque établissement ou à chaque bassin. Cette délocalisation de la formation et de l'encadrement du numérique dans les établissements entraîne des pratiques très disparates que les critères comme la validation du B2I ne doivent pas masquer !

**Mathilde Freu**

## Transformation des GRETA en GIP Last but not least

Alors que l'Association des Régions de France fait le forcing pour obtenir du gouvernement le transfert de toutes les compétences sur la formation continue, le ministère persiste à refuser tout moratoire sur les GIP-GRETA, envisageant une simple "pause estivale". La lettre du ministre du 26 juin précise que le statut des personnels sera renégocié. Une avancée certaine qui oublie volontairement la dimension stratégique, le devenir de la FCA au sein de l'Education Nationale : une omission inadmissible au regard du service public !

**Jean-Philippe Kunegel**



## Rythmes scolaires Deux jours de congés en plus à la Toussaint, mais ensuite ?

Vincent Peillon a annoncé dans la précipitation l'allongement des vacances de la Toussaint de deux jours au nom du respect des rythmes des élèves. Elle précède une question à venir : va-t-on réduire les vacances d'été ? Les personnels verront-ils une nouvelle fois leur charge et leur temps de travail alourdis ?

## Etablissements ECLAIR Dispositif définitivement inefficace

Le mouvement ECLAIR, par le biais de la Banque Interministérielle de l'Emploi Public, a montré à nouveau l'échec du dispositif. Près de la moitié des postes à pourvoir par la BIEP sont restés vacants en collège ECLAIR. La grande majorité des postes pourvus le sont par des collègues dont le volontariat est manifestement lié à leur souhait de rejoindre leur académie d'origine, inaccessible au mouvement national. Beaucoup sont néo-titulaires, peu sont expérimentés, contrairement à l'objectif affiché par le ministère. Certains chefs d'établissement ont imposé le choix de la polyvalence en recrutant des PLP en lieu et place de certifiés. Ce bilan est encore aggravé par le blocage des postes libérés au mouvement intra. Plus d'une centaine de postes restent ainsi vacants dans les ECLAIR à l'issue du mouvement.

La part modulable de l'Indemnité Spécifique ECLAIR relève également du marché de dupes. En effet sont exclus de cette prime l'ensemble des collègues ayant une décharge qui ne relève pas des décrets de 50 : coordinateur EPS, heure de chorale, mission de professeurs référents.

Il est temps d'arrêter la mascarade : ni les collègues ni les élèves n'ont pas à payer les pots cassés d'une politique qui a sacrifié l'éducation prioritaire.

Julien Weisz

## Compléments de service Faire respecter ses droits

La gestion de la rentrée à l'heure près conduit encore beaucoup trop de collègues à partir en complément de service (CSD). Nous intervenons auprès des IA et du rectorat pour aider ces collègues. L'utilisation des heures libérées par la décharge des stagiaires ainsi que les actions de refus collectif des HS doivent permettre de diminuer les CSD. Aucun CSD ne doit être imposé en ECLAIR. Il serait en effet aberrant d'avoir bloqué des centaines de postes au mouvement au prétexte qu'il faut des personnels volontaires pour maintenant y envoyer des personnels sous la contrainte d'un poste partagé ! Les personnels placés en CSD ont droit à une heure de décharge pour commune non limitrophe et pour service sur 3 établissements. Ils ont aussi droit à toutes les décharges relatives à leur discipline. Ce service pourtant déjà trop lourd n'empêche pas les chefs d'établissement d'imposer des HS. Rappelons qu'une seule HS peut être imposée, les heures de décharge sont incluses dans les services.

Michèle Garnier

## TZR - Frais de déplacement

*En poste fixe mais partagé, TZR même sur un établissement, contractuel :  
vous exercez hors de votre commune de résidence administrative ?  
Faites-vous indemniser !*

Depuis le décret du 3 juillet 2006, tout agent contraint par sa mission de sortir de sa commune de résidence familiale ou administrative peut demander le remboursement de ses frais de déplacement et de ses frais de repas (si la mission provoque une absence de la commune entre 11h et 14h). C'est une avancée, même si en 6 ans, l'administration s'est escrimée à en limiter la portée :

- Entrave technique : une fastidieuse saisie des ordres de mission sur une application informatique (Ulysse DT) qui en a découragé plus d'un !
- Tarif kilométrique le plus défavorable : celui "du transport public le plus avantageux", même quand ledit transport public est concrètement impraticable. Et que dire du tarif de la nuitée ...
- Définition très extensive d'une commune (= la commune + les communes limitrophes desservies par un moyen de transport public)
- Nouvelle circulaire du 3 août 2010 qui divise par 2 le montant du remboursement du repas (7,6 €) et qui, dans le cas de service partagé, "autorise" la modification unilatérale de la commune de rattachement administratif en la calant sur celle où se passe la plus grande partie du service.

Le SNES ne cesse d'intervenir pour application plus favorable de ce texte. Faites-nous connaître vos difficultés.

Sébastien Massonnat

## TZR - Phases d'ajustement

Deux groupes de travail d'affectation ont lieu début juillet et fin août. Lors de ces réunions, les commissaires paritaires défendent les dossiers des collègues qui demandent une affectation à l'année.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour plus d'informations.

Rappel :

- avant de partir en suppléance, attendez une décision écrite et exigez deux jours de préparation,
- vérifiez que votre chef d'établissement ne vous fait pas faire plus d'heures que votre arrêté ou VS ne le mentionne,
- l'affectation hors zone à l'année n'est pas réglementaire.

Sandra Weisz

## Mutations Intra 2012 Premier bilan

Malgré le changement politique, malgré nos demandes insistantes auprès du Recteur, l'administration a choisi de maintenir le cap : postes bloqués en ECLAIR, publication du projet de mouvement. Seule une douzaine de postes stagiaires a été débloquée, à notre demande, pour apporter une solution aux cas les plus problématiques. Nous avons travaillé dans la transparence, publiant nos propositions en direct sur notre site.

Un mouvement contraint donc, mais que les commissaires paritaires du SNES ont fait progresser par des rectifications d'erreurs et des propositions d'améliorations. A rebours du comportement éhontément clientéliste d'un syndicat concurrent dans la CAPA des CPE.

Laurent Tramoni et Julien Weisz

## CPE

### Bilan des mutations Intra

Sur 137 candidats à mutation, seuls 45 ont pu être satisfaits, et si l'on ne considère que les mutations choisies, nous obtenons un taux d'insatisfaction de l'ordre de 85% !!!

Malgré cela, les commissaires paritaires CPE du SNES ont proposé et obtenu un nombre significatif d'améliorations : un tiers du projet de l'administration a ainsi été modifié dont 52% dans les Bouches-du-Rhône ; ceci sans parti pris, selon des règles claires et transparentes.

Comme dans les autres corps, nous avons plaidé pour un traitement égal pour tous. Nous regrettons que ce choix n'ait pas été celui de tous les syndicats, certains ayant recherché une mutation à tout prix, quitte à dénier le droit à mutation des autres collègues.

Carole Samouiller



## Hors classe des certifiés Le travail de vos élus SNES

Cette année, les interventions du SNES dans les commissions ont permis de réelles améliorations du tableau de promotion.

Pour que la hors classe soit un débouché de carrière pour tous, nous avons obtenu la promotion d'une trentaine de collègues proches de la retraite. Nous avons aussi fait rétablir le barème d'une quinzaine de collègues qui avaient vu, en guise de sanction collective, leur avis baissé par leur chef d'établissement.

Julien Weisz

## Vies scolaires Une petite bouffée d'oxygène

Le ministre a annoncé le recrutement de CPE, AED et AVS supplémentaires pour la rentrée 2012. Dans les Bouches-du-Rhône, entre 60 et 75 équivalents temps plein (ETP) d'AED seraient attendus. Le SNES est intervenu pour demander le gel des dotations (23 ETP devaient être supprimés dans le 13) et une réflexion sur la façon de distribuer cette nouvelle enveloppe.

Nous avons posé qu'en-dessous d'un certain seuil, il était impossible aux vies scolaires d'assurer leurs missions et qu'il fallait rétablir un équilibre entre établissements de même type (ECLAIR, RRS, etc).

Le SNES a convaincu l'administration que le forfait utilisé actuellement, 1 ETP pour un internat, n'était pas adapté aux besoins réels ni aux locaux de certains internats. Un taux d'encadrement qui progresse donc, mais toujours aucune avancée encore en ce qui concerne l'amélioration des statuts.

Séverine Vernet

## Stagiaires 2012 Une première étape insuffisante !

Depuis 2 ans, les stagiaires étaient placés à temps plein dans les établissements, leur formation initiale s'ajoutant à ce temps plein. Le bilan est alarmant : surcharge de travail, pression accrue des tuteurs, des IPR et des chefs d'établissement et désertion des étudiants des concours de recrutement.

Après avoir dénoncé cette réforme et pesé pour que la formation des enseignants soit l'un des enjeux de la campagne présidentielle, le SNES se mobilise aujourd'hui pour obtenir une réelle formation avec un tiers temps devant élèves. La décharge de trois heures (six heures pour les CPE et les documentalistes) accordée d'ores et déjà à la rentrée 2012 est une première étape qu'il faut saluer. En réclamant leur suppression, le SNES a également obtenu que les validations du CLES et du C2I2E ne soit plus exigibles avant la rentrée des stagiaires et puisse être faites durant l'année de stage.

Mathilde Freu

## STI2D Sauver la voie technologique

Le SNES Aix Marseille a réalisé une enquête auprès de plusieurs établissements. Il en ressort une baisse importante des demandes d'inscription en Première, malgré quelques disparités d'un établissement à l'autre.

Ce résultat confirme toutes nos inquiétudes : il n'a pas fallu attendre longtemps pour voir que la réforme STI2D porte en elle la fin des enseignements technologiques industriels. Nous réaffirmons toutes nos revendications :

- remise à plat de la voie technologique industrielle et tertiaire,
- réorientation de l'enseignement technologique transversal vers les enseignements disciplinaires de spécialité,
- maintien du potentiel pédagogique des établissements (machines et équipements),
- refus de fermer les classes à la rentrée comme mesure conservatoire,
- investissement dans la formation des personnels.

Alain Barlatier

SNES AIX - MARSEILLE N° 342 - Juillet 2012

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

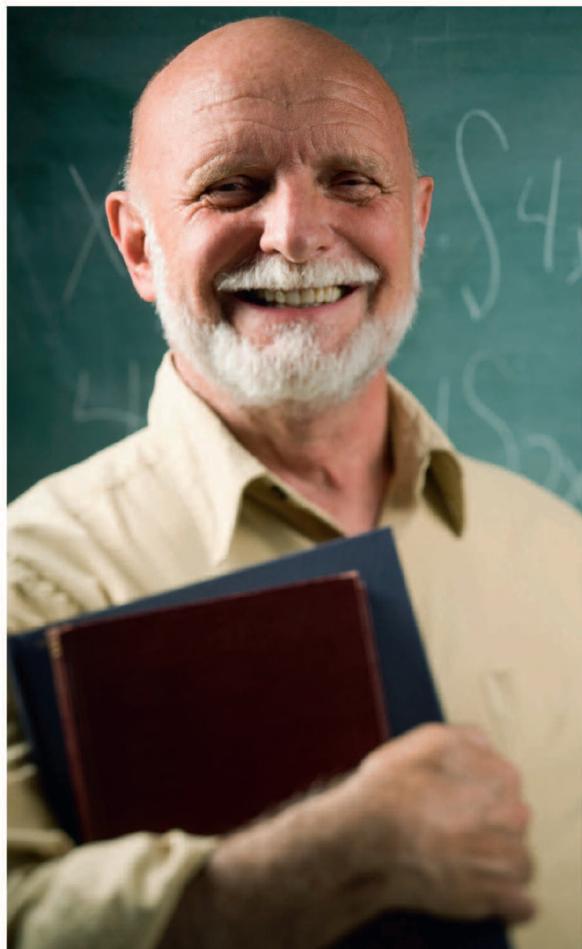
Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : L. Tramoni.

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05476 - Dépôt légal : 11 mars 2011 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 5 500 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

02/11



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649\*

65, LA CANEBIERE - 13001 MARSEILLE  
COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185\*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE  
COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

\* 0,12 € TTC/min.